



LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la CROISSANCE VERTE

Stratégie de développement de la mobilité propre



Développer la mobilité propre et les systèmes de transports durables s'inscrit dans les engagements de la France dans la lutte contre le changement climatique. La stratégie de développement de la mobilité propre satisfera aux mobilités des personnes et des biens à un coût abordable et en toute sécurité

*Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer,
en charge des Relations internationales sur le climat*

Ségolène Royal.



La loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit l'élaboration d'une stratégie de développement de la mobilité propre.

Ce document stratégique :

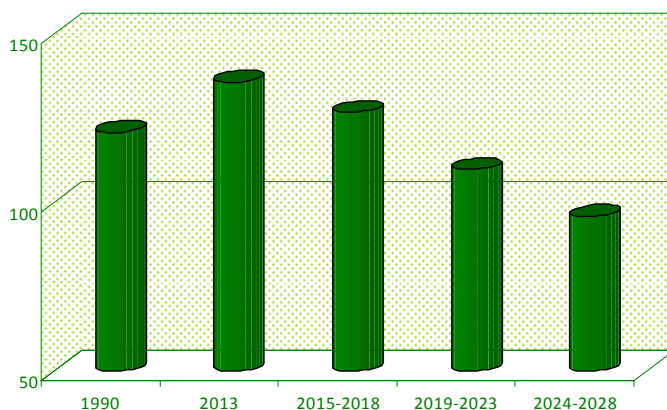
- dresse un état des lieux de la mobilité propre
- explicite les principaux motifs à agir pour une mobilité plus durable et plus propre
- rappelle les principes d'action dans le cadre de la transition énergétique et notamment les leviers d'action prioritaires dans le domaine de la mobilité, issus de la stratégie nationale bas carbone.
- présente des orientations et des actions de développement de la mobilité propre

Les six leviers pour le développement de la mobilité propre :

- 1. Maîtriser la demande de mobilité ;**
- 2. Développer les véhicules à faibles émissions de polluants et de gaz à effet de serre ;**
- 3. Développer un marché des carburants alternatifs et déployer des infrastructures ;**

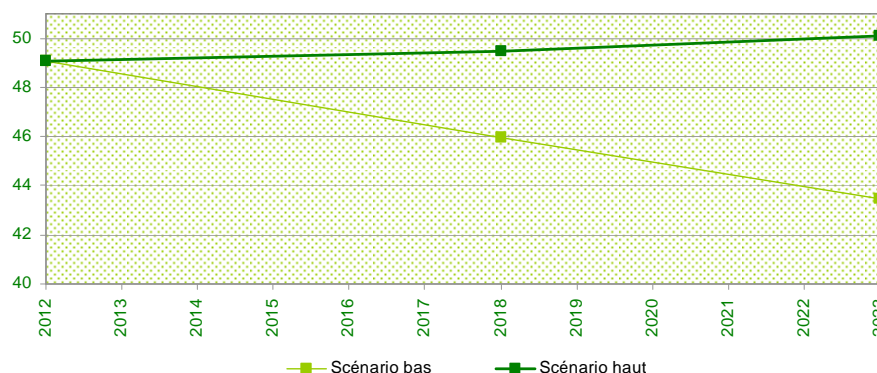
- 4. Optimiser le fonctionnement des véhicules et les réseaux existants ;**
- 5. Améliorer les reports modaux vers les modes de transports les moins émissifs ;**
- 6. Développer les modes de transports collaboratifs.**

Evolution des émissions de gaz à effet de serre du transport et répartition indicative dans le cadre des budgets carbone (en Mt de CO₂eq)



Diminuer de 29 % les GES à l'horizon du 3e budget carbone (2024-2028) par rapport à 2013 et d'au moins deux tiers d'ici 2050.

Evolution de la consommation finale d'énergie dans les transports (en Mtep)



Orientations et pistes d'actions de développement de la mobilité propre

Maîtriser la demande de mobilité

Trajectoires et orientations

- Encourager de **nouveaux comportements** favorisant la baisse de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre des transports

Cible de **10 %**
des jours télé-
travaillés en 2030

Actions engagées

- Guide méthodologique pour l'élaboration des **plans de mobilité rurale**
- Poursuite des **synthèses d'outils, bonnes pratiques** et méthodes pour l'aménagement de l'espace public en ville, les services de vélos en libre service, l'aménagement de pistes cyclables...

Actions nouvelles

- Développement d'indicateurs de suivi de **l'étalement urbain** dans les agglomérations françaises
- Etude stratégique sur les **besoins de mobilité liés au vieillissement** de la population
- Revue et enseignements des démarches partenariales locales et internationales de **gestion des points de déplacements**
- Elaboration d'un **kit d'information et de sensibilisation** à la mobilité durable pour les publics en âge scolaire

Développer les véhicules à faibles émissions

Trajectoires et orientations

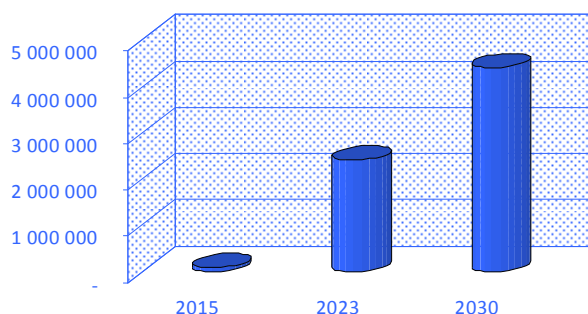
- Pour les véhicules particuliers et les petits véhicules utilitaires légers, les consommations moyennes des véhicules neufs seront en 2030 de 2l/100km

Véhicules
consommant
2l/100 km

• Le **développement des véhicules hybrides rechargeables** suivant est envisagé :

- 2,5 millions de véhicules hybrides rechargeables en 2030,
- 1,9 millions de véhicules électriques en 2030
- En 2030, **l'électrification à quai de navire** est visée

Evolution du parc de véhicules particuliers électriques
et hybrides rechargeables



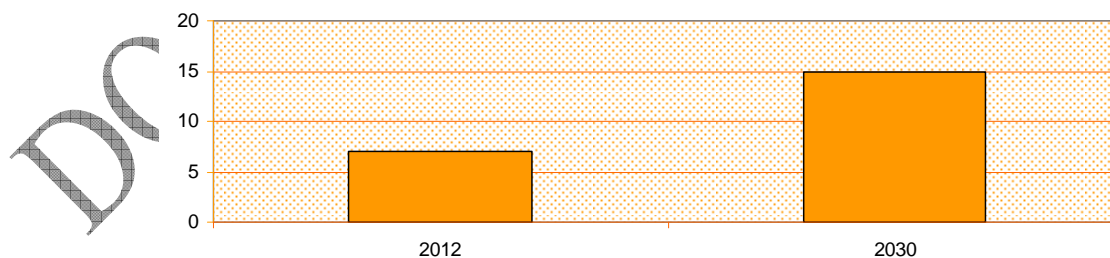
• Atteindre en 2023 une **part du parc de poids lourds roulant au GNV de 3 % et de 7 % en 2030.**

- Un **doublage de la part des ENR dans les carburants** est visé.
- **Actions engagées**
 - Publication en 2016 des décrets définissant les **véhicules à faibles émissions**.
 - Mise en place en 2016 du dispositif **certificat qualité de l'air** donnant la possibilité aux utilisateurs des véhicules les moins polluants de bénéficier d'avantages de circulation.
 - Mise en œuvre des projets « **villes respirables** »
 - Bilan de la pratique par les sociétés concessionnaires **d'autoroutes de la tarification avantageuse** en faveur des véhicules à très **faibles émissions**.
 - **Réforme du cadre d'homologation** des véhicules en vigueur au sein de l'Union européenne.
 - Instauration d'un **contrôle technique** dès le mois d'octobre 2017 pour la **vente de deux-roues** motorisés d'occasion.
- **Actions nouvelles**
 - appel à projet mondial le développement d'un véhicule électrique à 7 000 Euros. **Véhicules électrique 7 000€**
 - Soutien de la France à la **déclaration de Paris sur la mobilité électrique** et le changement climatique qui fixe l'objectif que d'ici 2030 au moins 20 % de la flotte mondiale des véhicules, y compris les deux et trois roues, voitures, camions, bus soient à traction électrique.
 - Publication en 2016 du **plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques**.

Développer un marché des carburants alternatifs et déployer des infrastructures

- **Trajectoires et orientations**
 - Le plan de déploiement de la route à énergie positive a pour objectif de faire de la route non seulement un axe de transport mais également une source de production d'énergie propre et renouvelable sans consommation d'espace supplémentaire. Il vise à atteindre d'ici 5 ans l'objectif de 1 000 km de routes à énergie positive.
 - En 2030, **une part de 15% des carburants renouvelables est visée**

Part des carburants renouvelable (%)



- **Actions engagées**
 - Mise à la consommation du **gazole B8** depuis le 1er janvier 2015.
 - Autorisation du **carburant ED95** qui contient 95 % d'éthanol d'origine agricole et destiné à des véhicules lourds de flottes captives à partir de janvier 2016.
 - **Baisse de la fiscalité de l'essence SP95-E10** favorisant la consommation du carburant à fort contenu en biocarburant d'origine agricole.

- Publication du **schéma national d'orientation pour le déploiement du GNL** comme carburant marin.
- Lancement de l'**appel à projets pour des « territoires hydrogène »**

- **Actions nouvelles**

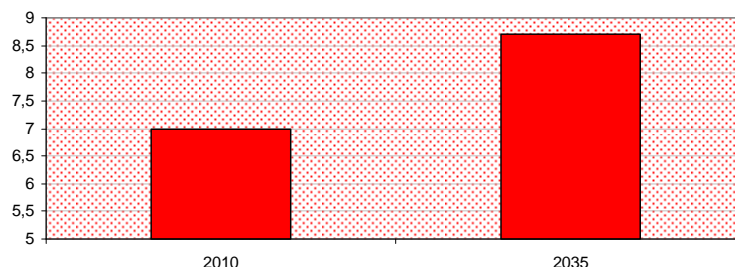
- Publication d'un arrêté fixant **les listes des biocarburants conventionnels** et avancés ainsi que les modalités du double comptage.
- Elaboration en 2016 avec l'ensemble des parties prenantes **du cadre national d'action des infrastructures pour les carburants alternatifs**
- Propositions pour une relance d'un programme adapté de **soutien aux collectivités pour les réseaux de recharge** électrique.
- Publication en 2016 d'un décret relatif aux **infrastructures de recharge pour véhicules électriques**
- Définition d'ici fin 2016 par l'Etat du cadre réglementaire de déploiement de la **route solaire et généralisation des expérimentations** des routes solaires et d'autres technologies sur le réseau de l'Etat et en liaison avec les collectivités et les sociétés concessionnaires d'autoroutes pour tester les différents domaines d'emplois de cette nouvelle technologie

Optimiser le fonctionnement des véhicules et les réseaux existants

- **Trajectoires et orientations**

- La **réduction des vitesses de circulation** sur les réseaux interurbains permet une diminution de 3 % de la consommation de l'ensemble du secteur.

Transports de marchandise :
évolution du taux de remplissage (tonnes)



- **Actions engagées**

- Publication en 2016 de **l'étude relative à l'évaluation des bénéfices socio-économiques de différents scénarios de réduction des vitesses** ;
- Publication en 2016 de l'ordonnance et des textes réglementaires sur la base des expérimentations en cours des **véhicules autonomes** sur la voie publique ;
- Finalisation des actions inscrites dans le cadre de la démarche « **Fret 21** » ;
- Accompagnement de la démarche d'engagement volontaire « **CO2 les transporteurs s'engagent** » par un dispositif de labellisation « objectif CO2 » pour le transport routier de marchandises.

- **Actions nouvelles**

- Mise œuvre du cadre national favorisant la signature de chartes locales pour une **logistique durable en ville** : accompagnement des collectivités et recueil d'expériences ;

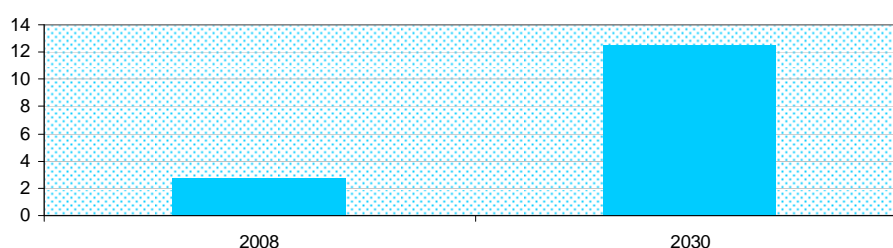
- Exploitation des enseignements de l'expérimentation de **la baisse de la vitesse maximale** autorisée de 90 km/h à 80 km/h sur quatre tronçons de routes secondaires et de l'étude sur l'impact socio-économique de la baisse des limitations de vitesse.

Améliorer les reports modaux vers les modes de transports les moins émissifs

- **Trajectoires et orientations**

- Pour **le transport de marchandises**, 20 % du fret est prévu non routier en 2030.
- La part des **modes doux (marche et vélo)** qui était en 2008 de 2,7 % (en nombre de déplacements dans les transports de courte distance) vise à atteindre 12,5 % en 2030.

Part des modes doux -vélo et marche- (%)



- **Actions engagées**

- Mise en œuvre des projets concourant au développement des transports collectifs dans le cadre de **l'appel à projets « transport en commun et mobilité durable »**.
- Mise en œuvre des projets du **Grand Paris Express**.
- Mise en œuvre du **2ème plan d'action pour les mobilités actives**.
- Finalisation du plan d'action pour le développement du **fret fluvial**.

- **Actions nouvelles**

- Suivi du développement du marché des **bus interurbains** et de leur impact sur les usages de mobilité.
- Bilan de **l'indemnité kilométrique vélo** deux ans après sa mise en œuvre effective.

Développer les modes de transports collaboratifs

- **Trajectoires et orientations**

- Augmentation du **taux d'occupation des véhicules particuliers** pour viser de 1.8 à 2 personnes en moyenne par véhicule en 2030, ce qui suppose notamment le développement des aires de covoiturage et des services numériques favorisant la mise en relation.

- **Actions engagées**

- Elaboration d'un **référentiel de bonnes pratiques** capitalisant les expériences en matière de schémas d'aires de covoiturage.

- **Actions nouvelles**

- Retour d'expérience et bonnes pratiques sur les services voitures et vélos en libre service.

Articulation des documents stratégiques relatifs à la mobilité propre : Présentation schématique

